



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 janvier 2001

[PAS

D'ANNEXE]

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 janvier 2001

**Chemin Communal : acquisition de M. MORANGE - secteur 7 'Le
Marais de Saint-Rémis'**

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE

DELIBERATION D2010222001

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Chemin Communal : acquisition de M. MORANGE - secteur 7
'Le Marais de Saint-Rémis'**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des négociations des terrains nécessaires à la réalisation du Chemin Communal, Monsieur et Madame MORANGE ont donné leur accord pour la vente d'emprises de terrain sur leurs propriétés (dans le secteur du Marais de Saint-Rémis).

Ces emprises, en nature de peupleraie, jouxtent le ruisseau du châtelier et ouvrent les droits à la moitié du lit.

Elles sont inscrites en zone NDi du Plan d'Occupation des Sols, cadastrées section Z n° 69 - 68 - 67 pour une superficie totale d'environ : 642,50 m² soit :

- 425,50 m² en façade du ruisseau
- 96,00 m² pour les droits immobiliers sur la moitié du lit du châtelier
- 119,00 m² pour le chemin de halage.

La surface exacte de l'emprise sera déterminée par géomètre-expert.

Cette acquisition va permettre d'assurer la liaison entre le Chemin des Marais de Peigland et le chemin de halage, elle est consentie à la Ville au prix de 3 855,00 F (soit 6 F/m²) conforme à l'estimation du Domaine pour le Chemin Communal.

En outre, il sera versé à M. et Mme MORANGE une indemnité à titre de perte de plantations existantes pour un montant de 1 800,00 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions ci-dessus énoncées, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître ARTARIT.

Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908-8231-2111

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)